

A Monsieur le Préfet de la Savoie
Château des Ducs de Savoie
Place Caffé BP 1801
73018 CHAMBERY cedex

Saint Michel de Maurienne le 13 juin 2018

Monsieur le Préfet,

Nous tenons à vous alerter sur un problème sanitaire grave qui touche notre vallée. Nous constatons une permanence des rejets de fluor de la société Trimet à Saint Jean de Maurienne, qui génèrent des conséquences délétères sur les végétaux et les animaux, avec toutes les incidences possibles que l'on peut imaginer sur les organismes humains.

Ce printemps encore, à de multiples endroits, végétaux, fleurs et arbres fruitiers ont présenté les brûlures caractéristiques du fluor, bien au-delà du périmètre investigué par l'industriel et jusqu'à 1600m d'altitude, à l'amont de St Michel de Maurienne où nous avons, par exemple, repéré un champ entier d'asphodèles en fleurs dont les feuilles étaient nécrosées jusqu'à mi-hauteur. De surcroît, nous avons transmis aux responsables « environnement » de la société Trimet, rencontrés le 31 mai 2018, un document de la fédération des chasseurs de Savoie faisant état de l'expertise d'un chamois de 6 ans retrouvé mort en février 2018, atteint de fluorose. Les dents de ce jeune mâle étaient déformées, symptôme d'excès de fluor, empêchant l'animal de se nourrir correctement.

Ces nuisances graves se produisent alors que la société Trimet émet environ 80 tonnes par an de rejets fluorés. Or nous avons appris lors de la réunion du 16 novembre 2017 de la Commission de Suivi de Sites de Maurienne, qu'un arrêté émanant de votre autorité autorisait Trimet à augmenter sa production d'aluminium dans la limite de rejets fluorés de 100 tonnes par an. Ce niveau est inacceptable car il met en péril la flore et la faune locale, voire la santé des populations. En effet, compte-tenu des complexités du relief et des vents, des concentrations élevées de fluor peuvent se trouver sur certains lieux.

Nous nous réjouissons du dynamisme économique de la société Trimet, mais nous considérons qu'elle a l'obligation de ne pas porter atteinte à la santé et l'environnement et nous sommes convaincus qu'elle a les moyens techniques et économiques de le faire. Aussi, nous vous demandons, en tant que responsable de la sécurité sanitaire de votre territoire, de reprendre votre arrêté et de limiter, dans un premier temps à 80 tonnes, le volume total de rejets autorisés, avant d'envisager une baisse plus significative.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Annie Collombet,
coprésidente de Vivre et Agir en Maurienne

